



# MARCHÉ D'AFRIQUE

## INSCRIVEZ-VOUS !

Le **marché du Festival Plein Sud**, véritable lieu de rencontre et de partage ponctué d'animations et de déambulations musicales, s'établira cette année dans le parc du Jardin Public de Cozes les **samedi 13 et dimanche 14 mai 2017**.

### Conditions d'inscription et règlement

Tous les bénévoles de notre association feront le maximum pour vous rendre cette journée agréable et conviviale. Nous vous demandons de respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que le règlement de la manifestation, et notamment :

1. **Ouvert uniquement aux exposants proposant des produits et artefacts africains**
2. Réservation d'un emplacement de 2 mètres linéaire minimum.
3. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un exposant.
4. Dès son arrivée, l'exposant sera accompagné à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à procéder à des aménagements. Les exposants sont tenus de rester jusqu'à la fin de chaque journée.
5. Les exposants devront se prémunir du matériel nécessaire à leur installation (table, chaises...).
6. Les véhicules devront être évacués de l'emplacement du marché avant 8h30 le samedi 13 et le dimanche 14 mai.
7. Les articles exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc... interdits à la vente). L'organisateur se détache de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.
8. Obligation d'affichage du prix sur chaque article proposé à la vente, l'obligation de se conformer aux contrôles éventuels de la gendarmerie ou des services de l'état.
9. Les places non occupées après 9h00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. En cas d'absence l'exposant devra aviser l'organisateur au moins 72h avant la date de la manifestation à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.  
Il sera remis à chaque exposant un sac plastique permettant de recevoir les papiers, détritrus, etc... Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement propre à la fin de la journée.
10. En cas de mauvais temps, l'organisateur n'étant pas décisionnaire de la météo, aucun remboursement ne sera effectué.
11. La présence à ce marché implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Bulletin d'inscription à retourner avant le 25 avril 2017 à :**

Association Plein Sud, 12 Grande Rue, 17120 Cozes ou par Email : [contact@festivalpleinsud.com](mailto:contact@festivalpleinsud.com)

Je soussigné(e) NOM..... Prénom.....

Tél ..... Email.....

Adresse .....

Pour les commerçants N° d'inscription au Registre du Commerce ou Métiers : .....

Pour les associations le N° d'enregistrement : .....

**Sollicite un emplacement pour le(s) :**

SAMEDI 13 MAI et/ou  DIMANCHE 14 MAI 2017

**Nombre de mètres linéaires (2 min.) :** .....ml

**Tarif :** .....X 5€ le ml / par jour ou participation libre (O.N.G, A.S.I et asso. humanitaires)

**Nature des produits en vente :** .....

**Je joins un chèque de** .....euros pour la réservation de l'emplacement.

Merci de joindre obligatoirement à votre dossier les pièces demandées.

Fait à ..... le .....

Signature :

**Pièces à joindre impérativement au bulletin d'inscription :**

- copie d'attestation d'assurance en responsabilité civile commerciale ;
- pour les associations, O.N.G et A.S.I, joindre la photocopie de l'extrait du Journal Officiel ;
- copie d'attestation d'assurance pour le(s) véhicule(s) présent(s) sur la manifestation ;
- un chèque de caution de 15€ visant à garantir la propreté de l'emplacement.

*L'Association Plein Sud conservera le bénéfice de la caution en cas de défaut de nettoyage et/ou de dégradation de l'emplacement.*

**Votre inscription ne sera validée qu'à réception de la totalité du dossier (règlement, bulletin d'inscription et pièces demandées) et vous sera confirmée par mail.**